



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAMBLES

Séance du 23 Avril 2026

Création et composition de la commission extra-communale sociale

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 17 avril 2026

Date de l'affichage : 17 avril 2026

L'an **deux mil vingt-six** et le **vingt-trois avril**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la **présidence de Monsieur JOUSSERAND Emilien, Maire.**

Présents : Mesdames et Messieurs BACCONIN Sylvain, BARBIER-SEGOUIN Anouk, BAROU Olivier, BELAMRI Lakhdar, BLANCHON Bérengère, CHAMI Martine, DECHANDON Jean-Francois, FAISANDIER Lydie, FUCHER-DEAN Marie-Laure, MALEYSSON Pauline, REY Sylvain, ROMEYER Séverine, TOURON Baptiste, VASSAL Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice.

FUCHER-DEAN Marie-Laure a été désigné(e) comme **secrétaire de séance.**

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2143-2 relatif aux commissions extra-municipales ;
- la volonté de la commune de favoriser la participation des habitants et des acteurs locaux à la vie publique ;

Considérant :

- Que les commissions extra-communales permettent d'associer des personnes extérieures au Conseil municipal à la réflexion sur des politiques publiques locales ;
- Que les enjeux sociaux (solidarité, inclusion, accompagnement des publics fragiles, accès aux droits) nécessitent une concertation élargie avec les acteurs du territoire ;
- Qu'il est opportun de créer une instance consultative dédiée aux questions sociales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : Création

Il est créé une **commission extra-communale à caractère social**, dénommée :

« Commission sociale extra-communale »

Article 2 : Objet

La commission a pour mission :

- d'émettre des avis et propositions sur les politiques sociales de la commune ;
- de contribuer à l'analyse des besoins sociaux du territoire ;
- de favoriser la coordination entre les acteurs locaux (associations, institutions, professionnels) ;
- de proposer des actions en faveur de la solidarité, de l'inclusion et du bien-être des habitants.



Article 3 : Composition

La commission est composée :

- d'élus du Conseil municipal ;
- de représentants d'associations locales œuvrant dans le domaine social ;
- de professionnels du secteur social et médico-social ;
- de personnalités qualifiées ;
- d'habitants volontaires de la commune.

Ci-dessous, la composition précise de cette commission :

- **Quatre membres issus du conseil municipal :**
 - **Lydie FAISANDIER**
 - Sylvain BACCONIN
 - Martine CHAMI
 - Séverine ROMEYER
- **Quatre membres extérieurs au conseil municipal :**
 - Sophie BEGON
 - Sylvie PASCAUD
 - Françoise PERRIER
 - Christine PICHON

Le Maire est président de droit de la commission. Il désigne Lydie FAISANDIER, vice-présidente.

Article 4 : Fonctionnement

La commission se réunit sur convocation de son président.

Elle peut entendre toute personne qualifiée sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Ses avis sont consultatifs et ne se substituent pas aux décisions du Conseil municipal.

Article 5 : Durée

La commission est créée pour la durée du mandat municipal en cours. Elle peut être modifiée ou supprimée par délibération du Conseil municipal.

Article 6 : Autorisation de signature

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces, actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 7 : Publicité

La présente délibération sera affichée et transmise au représentant de l'État dans les conditions réglementaires en vigueur.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 23 Avril 2026.

Le Maire
JOUSSERAND Emilien



Secrétaire de séance
FUCHER-DEAN Marie-Laure